

Dans ce numéro

1. Nettoyage des rivières
2. Assemblée Générale
3. Ouverture du Brochet
4. A venir

Entretien des cours d'eau

« Le cours d'eau, je l'utilise, je le respecte, je l'entretien. »

« Si on ne fait rien pour lui, il ne fera rien pour nous ! »

**BENEVOLES
nos AAPPMA
ont besoin
DE VOUS !**

La préservation des rivières et des cours d'eau en général par un entretien régulier constitue un devoir d'intérêt général.

A l'arrivée du printemps, bon nombre d'AAPPMA mettent en place des journées « nettoyage » afin de rendre les berges plus accessibles. Pour cela, elles conviennent leurs adhérents

Attention toutefois à bien respecter certaines règles comme le fait de ne pas couper tous les arbres, car l'alternance des zones d'ombres et des zones de lumière empêche un développement trop important de la végétation herbacée dans le lit du cours d'eau lents en particulier. L'ombrage limite le réchauffement et l'eutrophisation. Il peut en outre favoriser le développement de la faune lucifuge.

Bien évidemment, les déchets végétaux issus de ces coupes seront évacués des zones inondables pour ne pas être emporté par la crue...



AAPPMA la Douce Savoureuse

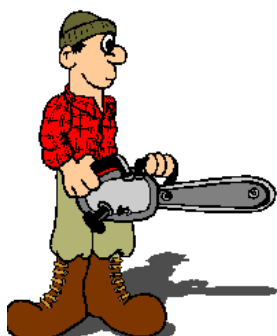


AAPPMA La Plongeotte



AAPPMA de Bourgogne

RAPPEL DE LA LOI...



Par arrêté modificatif en date du 30 juillet 2015, nous rappelons que sur l'ensemble du département du Territoire de Belfort, en dehors des propriétés attenantes aux habitations, IL EST INTERDIT D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE COUPE RASE OU DE DEFRIQUEMENT DES HAIES PENDANT LA PERIODE ALLANT DU 1^{ER} MARS AU 15 AOÛT INCLUS.

Les coupes d'entretien (élagage, taille...) ne sont pas concernées par cette interdiction.

Assemblée Générale de la Fédération

Et non, ce n'était pas un poisson d'avril.... Notre Assemblée générale s'est belle et bien déroulée ce Samedi 1^{er} Avril 2017, à la Maison des Arches à Foussemagne.

Nous remercions les représentants d'AAPPMA présents, Monsieur le Député, Michel Zumkeller, Monsieur Georges Guyonnet, Président de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire et membre du CA de la FNPF, Monsieur Jean-Philippe Panier, Président de la Fédération de pêche de la Nièvre et Président de l'Association Régionale, Monsieur Yves Chippaux, vice-président de la Fédération de pêche de Haute-Saône et vice-président de l'Association Régionale.

Nous tenons à féliciter Monsieur Henri Ménélon, pour ces 52 années de bons et loyaux services au sein de l'AAPPMA La Douce Savoureuse, dont une trentaine en tant que garde-pêche particulier. A cette occasion, Monsieur Georges Guyonnet lui a remis la Médaille du Mérite Associatif de la Fédération Nationale pour la pêche en France.



Ouverture du Brochet

Après le premier tour qui a ravi les pêcheurs de salmonidés, le second tour arrive à grands pas !

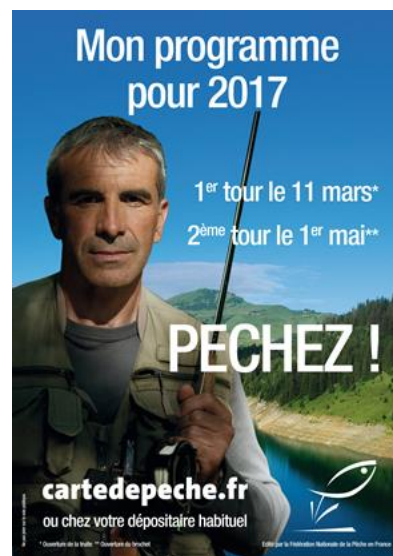
Programmé le 1^{er} MAI prochain dans les eaux de 2^{ème} catégorie, l'ouverture du carnassier va encore faire des heureux.

Quelques nouveautés avant de lancer votre ligne en 2^{ème} catégorie :

Le nombre de capture est limité à **1 carnassier** par jour et par pêcheur (1 brochet **OU** 1 sandre **OU** 1 black bass)

Les tailles ont également changé :

- **BROCHET : 60 cm**
- **SANDRE : 50 cm**
- **BLACK BASS : 40 cm** (NO-KILL sur la Bourbeuse)



À venir...

Avril 2017

07-08-09/04 : AAPPMA Montreux-Château – Week-end Truites

08/04 : AAPPMA Florimont – Nettoyage de la rivière

09/04 : AAPPMA Trévenans – Journée Truites

Mai 2017

01/05 : OUVERTURE DU BROCHET à 5h45

20-21/05 : AAPPMA La Douce Savoureuse - 24 heures tous poissons
Etang des Forges



Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : contact@fede-peche90.fr

Site internet : <http://federationpeche90.wix.com/federationpeche90>